

Compte rendu de séance

Séance du 25 juin 2018

L'an 2018, le 25 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 14/06/2018.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/06/2018.

Présents : M. **LOCHON** Martial, Maire, Mmes : **CHAUVEAU** Estelle, **DELPEUX** Maryvonne, **MURY** Danièle, **ZDEBSKI** Patricia, MM : **DESVEAUX** Luc, **GOIRAND** Jean-Luc, **HENRIETTE** Rodolphe, **LAGOUTTE** Christian, **MASSOT** Eric **SABATHIER** Jérôme,

Madame AUGROS Marie-Claude donne pouvoir à Monsieur **MASSOT**,
Madame MOREAU Nathalie donne pouvoir à Monsieur **LAGOUTTE**,
Monsieur BENOIST Laurent donne pouvoir à Monsieur **DESVEAUX**,
Monsieur MAILLOT Yoland donne pouvoir à Monsieur **LOCHON**

Absents : Madame **CORDONNIER** Virginie, Monsieur **AUTIN** Jean Michel

A été nommée secrétaire : Mme **CHAUVEAU** Estelle

Ordre du jour

- Point Travaux : Station d'épuration, Enfouissement rues d'Hauville / Beaussière, ZAC
- Travaux rue de la Tuilerie et Parking
- Travaux gouttières de l'église, curage des mares
- Projet Lotissement rue de Meslay le Grenet
- Remembrement
- Communauté de Communes :
 - Répartition du FPIC
 - Rapport sur la qualité de l'eau potable
 - PLUI
 - Autres
- Décisions Modificatives
- Protection des données RGPD
- Effacement de dettes
- Création de poste
- Questions diverses
- Tour de table

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- deux délibérations relatives au feu d'artifice du 13 juillet 2018 et à la vente du véhicule
- rapports 2016 sur l'assainissement non collectif de la communauté de communes Entre Beauce et Perche.

Les membres présents approuvent à l'unanimité

Le compte rendu de la dernière séance en date du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

- Station d'Épuration :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux et des curages

- Travaux rue d'Hauville et de la Beaussière :

Monsieur le Maire annonce que le début des travaux sera prévu au mois de septembre et une réunion d'information aux riverains est programmée le 26 juin 2018 à la salle des fêtes. Il informe le conseil que la commune a été notifiée de l'attribution de subvention DETR 2018 pour les travaux rue d'Hauville et de la Beaussière.

Par contre, il propose de déposer une demande d'aide financière du conseil départemental pour les travaux d'eau potable.

Monsieur le Maire explique au conseil les critères d'attribution de cette aide financière.

- Zone Artisanale :

Monsieur le Maire informe la validation par principe de la communauté de communes pour porter le projet. Il précise que les procédures sont en cours, et avec Monsieur le Président de la communauté de communes, ils ont commencé à recevoir certains propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une des parcelles qui font l'objet de ce projet de zone artisanale. Il propose aux membres présents de la revendre à la communauté de communes au même prix que la commune de Bailleau-le-Pin l'avait achetée.

- Travaux rue de la Tuilerie :

Monsieur le Maire expose le plan des futurs travaux d'aménagement de cette rue, du parking du cimetière, de la rue Haie Brunel.

Les membres présents sont unanimes pour lancer l'appel d'offres dès réception de la révision des estimations des travaux par Soderef.

- Gouttières de l'Eglise :

Monsieur le Maire informe la notification d'attribution de subvention au Titre du FDI par le Conseil Départemental, Il propose de valider la commande et de lancer les travaux. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Curage des mares :

Monsieur le Maire informe également que le Département a accordé une subvention au titre du FDI. Il explique les échanges téléphoniques qu'il a eus avec l'entreprise et annonce la possibilité du début des travaux au mois de septembre 2018. Vu la charge de l'entreprise, il est possible que ces travaux soient reportés en 2019.

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE Travaux d'Eau Potable - rues d'Hauville et de la Beaussière</p>
--

Dans le cadre des travaux des rues d'Hauville et de la Beaussière, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le plan de financement et le programme prévisionnel faisant apparaître les phases des travaux.

Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention du conseil départemental concernant les travaux d'eau potable des rues d'Hauville et de la Beaussière.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux d'eau potable des rues d'Hauville et de la Beaussière.

APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
Travaux d'Eau Potable - rue de la Tuilerie

Dans le cadre des travaux "rue de la Tuilerie", Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le plan de financement et le programme prévisionnel faisant apparaître les phases des travaux.

Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention du conseil départemental concernant les travaux "rue de la Tuilerie".

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux d'eau potable de la rue de la Tuilerie.

APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
Travaux d'Eau potable - rue Tourne gauche "Pommeray"

Dans le cadre des travaux du Tourne gauche à "Pommeray", Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le plan de financement et le programme prévisionnel faisant apparaître les phases des travaux.

Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention du conseil départemental concernant les travaux d'eau potable du Tourne gauche à "Pommeray"

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux d'eau potable du Tourne gauche à "Pommeray"

APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire

Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L)
Travaux de réhabilitation des mares

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a bénéficié l'aide du conseil départemental au titre du FDI 2018 pour les travaux de réhabilitation des mares.

Il présente le plan financement des travaux ci-dessous :

- coût des travaux HT : 23 264 €

- Subvention FDI 2018 : 6 979 €

- Participation de la commune : 16 285 €

Monsieur le Maire propose aux membres présents de déposer une demande de DSIL 2018 auprès de la Préfecture.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de DSIL 2018 auprès de la Préfecture.

APPROUVE le plan de financement présenté concernant les travaux de réhabilitation des mares.

VENTE parcelle ZL n°26

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de Zone Artisanale, la commune est propriétaire d'une des parcelles faisant l'objet de ce projet. Il propose de revendre cette parcelle n° ZL 26 de 2700 m² au même prix que la commune l'avait acquise.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L' UNANIMITÉ**

ACCEPTE de revendre la parcelle n° ZL 26.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente

RETROCESSION VOIRIE - Lotissement rue de Meslay le Grenet

Le plan du futur lotissement rue de Meslay le Grenet est exposé aux conseillers qui doivent se prononcer sur la rétrocession de la voirie à créer.

Monsieur le Maire propose qu'à l'issue des travaux, la commune de Bailleau le Pin acceptera la rétrocession de la voirie commune de ce lotissement dans le domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE :

- d'émettre un avis favorable à la rétrocession de voirie du lotissement rue de Meslay le Grenet
- d'adopter la dénomination de la rue de ce lotissement "**rue du Tilleul**"
- de charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Monsieur le Maire propose de vérifier la réglementation quant à la numérotation de la rue.

Remembrement

Monsieur le Maire et Monsieur Desveaux font le point sur l'état d'avancement du remembrement. Ils présentent l'évolution des limites de la commune avec les communes de Sandarville, Magny et Ollé. La superficie de la commune reste la même mais les alignements tiennent compte des nouveaux découpages.

Monsieur Desveaux informe du démarrage des travaux après la récolte. Il informe du coût des travaux portés par l'AFAPAF dont une partie concerne la commune pour des raisons opportunes de travaux concomitants.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2018 : REPARTITION

Le Maire expose :

Le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau cette année, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévu à hauteur de 578 961 Euros. Le sujet a été évoqué en Conseil des Maires au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et, lors de son Conseil Communautaire du 28 mai 2018, cette dernière a validé le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes.

Pour ce faire, il serait proposé d'utiliser la référence 2017 avec une partie correspondant au montant de droit appliqué à chaque commune et une partie initialement prévue pour la Communauté de Communes qui serait partagée en fonction de coefficients multiplicateurs fondés sur les strates de population des communes.

Les montants calculés seraient ainsi les suivants :

Nom commune	Proposition
Bailleau-le-Pin	39 477
Billancelles	11 914

Blandainville	5 608
Cernay	4 167
Charonville	12 531
Les Chatelliers-Notre-Dame	5 249
Chuisnes	31 520
Courville-sur-Eure	49 825
Epeautrolles	5 792
Ermenonville-la-Petite	6 479
Le Favril	13 375
Fontaine-la-Guyon	42 069
Friaize	11 107
Fruncé	13 143
Illiers-Combray	60 066
Landelles	18 291
Luplante	12 834
Magny	19 452
Marchéville	17 088
Méréglise	5 006
Montigny-le-Chartif	18 279
Mottereau	5 750
Orrouer	11 471
Pontgouin	39 742
Saint-Arnoult-des-Bois	25 042
Saint-Avit-les-Guespières	14 367
Saint-Denis-les-Puits	5 491
Saint-Eman	4 995
Saint-Germain-le-Gaillard	12 325
Saint-Luperce	23 712
Le Thieulin	14 379
Vieuvicq	14 218
Villebon	4 197
TOTAL	578 961

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ VALIDE** la répartition du F.P.I.C. 2018 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée

Monsieur le Maire présente les rapports 2016 sur l'eau et l'assainissement non collectif de la communauté de communes entre Beauce et Perche.

Rapport sur la qualité de l'eau potable :

Depuis le 1er janvier 2016, la production d'eau potable incombe à la communauté de communes. Comme toute collectivité, elle doit produire un rapport annuel qui doit être présenté à chaque commune constituant l'EPCI. Monsieur le Maire présente le rapport qui est disponible

au public à la mairie.

Rapport sur l'Assainissement Non Collectif :

Comme toute collectivité, la communauté de communes doit produire un rapport annuel qui doit être présenté à chaque commune constituant l'EPCI. Monsieur le Maire présente le rapport qui est disponible au public à la mairie.

Création de Poste

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de la décision de la commission paritaire du centre de gestion, un avancement de grade d'un agent est prévu pour l'année 2018, il y a lieu de créer un poste. Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur Proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} septembre 2018, un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 64.

Questions diverses :

- PLUI :

Monsieur le Maire rappelle que le dossier suit son cours.

- Transport :

Madame MURY prend parole en expliquant que, normalement, la prise de compétence du Transport scolaire par la communauté de communes sera effective pour le mois de septembre 2018.

- Crèche :

Monsieur le Maire informe qu'il y a projet d'agrandir la crèche afin de pouvoir accueillir 2 enfants supplémentaires.

Tour de Table :

- **Tour de France** : Passage à Bailleau-le-Pin le 13 juillet 2018.

Monsieur Massot évoque qu'à l'occasion de cet événement, les routes de passage des coureurs sont refaites et précise que la route de la Libération n'a pas été concernée et se demande pour quelle raison?

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas eu connaissance d'une demande du Conseil Départemental qui a financé ces travaux.

- Médiathèque :

Monsieur le Maire distribue les invitations pour inaugurer l'exposition "Le Vélo à Bailleau" à la médiathèque qui se déroulera du 30 juin au 15 septembre 2018

Monsieur Sabathier fait la remarque que sur le site de la communauté de communes on ne voit apparaître que la Bibliothèque d'Illiers Combray et pourquoi la médiathèque de Bailleau-

le-Pin n'apparaît pas?

Monsieur le Maire répond qu'à Bailleau-le-Pin, la médiathèque est communale et à Illiers Combray, c'est une médiathèque de la communauté de communes.

Monsieur Massot rajoute que c' est la même chose en ce qui concerne les structures sportives, on n'aperçoit que celles d'Illiers.

- Forum des Associations :

Mme Chauveau demande si un forum des associations est prévu pour la rentrée?

Monsieur Massot lui confirme et précise qu'il y a un article sur ce sujet dans le dernier Quisetout. Ce sera le dimanche 9 septembre 2018 de 10h à 12h à la salle des sports.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 28/06/2018

Le Maire
Martial LOCHON